UFIPA UNION DE LA FILIÈRE PAPETIÈRE

PROCES-VERBAL
DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
UFIPA

Du 23 Juin 2017 à 09h à Bandol

Conformément aux Statuts, le quorum étant atteint, l'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

1°) Un avis de convocation.

2°) La feuille de présence à l'Assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires.

3°) Le texte des résolutions.

Nicolas POTIER ouvre la séance à 09h.

ORDRE DU JOUR

1° - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2016 à Paris.

2° Rapport d'activité :

Nous avons enregistré :

- Deux adhésions : celles de AEON DIS et VANERUM
- Cinq démissions : celles de CARPENTRAS-SIGN, CLEMENTZ-EUROMEGRAS, ELIDE CITIZEN, ITW SPRAYTEC et SCHNEIDER,

TOTAL ADHERENTS :
A ce jour, nous avons 59 entreprises adhérentes.

Le Comité Directeur s'est réuni 4 fois depuis le dernier congrès.

Les missions de l'UFIPA :

- Eclairer ses membres fabricants et distributeurs sur les chiffres et les dynamiques de nos marchés
  - Dès juillet 2017, la note de conjoncture mensuelle sera entièrement « relookée » avec, comme nouveauté, l'évolution des ventes des fabricants français aux « pure players » internet. Coût : 25.000€ HT
  - A partir de 2018, l'étude filière deviendra annuelle. Coût : 40.000€ HT

- Organiser des moments d'échanges, de réflexion et de convivialité pour nous faire progresser collectivement
  - Congrès annuel
  - Petits-déjeuners rencontres en partenariat avec la fédération EBEN

- Soutenir les initiatives et les démarches permettant le développement rentable et durable de nos marchés
  - Suivi de SOFEA

3° - Rapport financier de l'exercice 2016

Xavier COUSU, trésorier, présente le rapport financier de l'exercice 2016.

Compte de résultat

Charges locatives : 26 451€ (-22 366€)
Etudes filières : 70 375€ (+425€)
Prestations de services : 20 060€ (+9 091€)
Frais de congrès : 114 738€ (-9 697€)
Frais de personnel : 52 927€ (-3 487€)
Réception et déplacement : 5 850€ (+2 121€)
Impôt des sociétés : 26 720€ (rattrapage sur 3 ans)
Frais bancaires : 292€ (-68€)

Récapitulatif des charges : 317 413€ (-5 556€)

Cotisations : 178 099€ (-8 220€)
Conventions de prestations : 35 446€ (-14 810€)
Recettes congrès : 95 980€ (-26 520€)
Subventions taxables – ADEME : 10 127€

Récapitulatif des produits : 320 831€ (-40 730€)

Solde de gestion : 3 417,23€

Bilan
Le total du bilan s'élève à 278 571€

4° - Budget 2017

Ressources estimées :
2017 : 302 007€

Prévisionnel charges de fonctionnement :
2017 : 326 530€

Solde de l'exercice :
2017 : -24 523€

5° - Quitus aux membres du Comité Directeur

Votre Comité Directeur vous demande à travers la 4ème Résolution quitus pour sa gestion.

6° - Renouvellement partiel statutaire du Comité Directeur

Comme il est d'usage à la 5ème Résolution, il y a élection ou réélection d'un certain nombre de membres du Comité Directeur.

A l'issue de cette intervention, le Président déclare la discussion ouverte.

Aucune question n'étant posée, il est donné lecture des Résolutions.

PREMIERE RESOLUTION
Après avoir entendu la lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2016 à Paris, telle que copie en a été adressée aux Sociétaires, l'Assemblée en approuve les termes. Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir entendu la lecture du rapport moral et du rapport de gestion, tels qu'arrêtés par le Comité Directeur, approuve les comptes de l'exercice 2016 UFIPA.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir entendu la lecture du budget 2017 tel qu'arrêté par le Comité Directeur, approuve le projet d'exercices 2017 UFIPA.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle donne quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé à tous les Membres du Comité Directeur.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire élit ou réélit les membres suivants au Comité Directeur :

Monsieur Laurent PROY	ALKOR
Monsieur Nicolas POTIER	BRUNEAU
Monsieur Cédrik LONGIN	CEP OFFICE SOLUTIONS
Monsieur Franck BARON	DURABLE
Monsieur André VIDAL	EBEN
Monsieur Jérôme GUERIN	ESSELTE
Monsieur Sacha TIKHOMIROFF	STAPLES

Les membres de l'UFIPA sont appelés à voter à main levée.

Sur 45 personnes présentes ou représentées, nous avons 45 voix exprimées.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale Ordinaire élit ou réélit les membres suivants au Comité Directeur :

Monsieur Laurent PROY	ALKOR
Monsieur Nicolas POTIER	BRUNEAU
Monsieur Cédrik LONGIN	CEP OFFICE SOLUTIONS
Monsieur Franck BARON	DURABLE
Monsieur André VIDAL	EBEN
Monsieur Jérôme GUERIN	ESSELTE
Monsieur Sacha TIKHOMIROFF	STAPLES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.